

contribuant au programme a déclaré que, dans la mesure où les organes compétents, aux termes de la constitution du pays, l'y autoriseraient et, le cas échéant, ouvriraient les crédits nécessaires, il fournirait ces montants au programme élargi d'assistance technique pendant le premier exercice financier de sa mise en œuvre;

3. *Demande instamment* que les contributions relatives à la première période de la mise en œuvre soient versées le plus tôt possible au compte spécial de l'assistance technique en vue du développement économique qui sera ouvert et administré par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 222 A (IX) du Conseil économique et social et du paragraphe 3 de la résolution 304 (IV) de l'Assemblée générale.

ANNEXE I À LA RÉOLUTION I

<i>Liste des gouvernements</i>	<i>Montants</i>
Afghanistan	Afghanis 119,084
Argentine	Pesos argentins 1,000,000
Australie	Équivalent de \$400,000
Autriche	Schillings autrichiens 500,000
Belgique	Francs belges 13,500,000
Birmanie	Équivalent de \$7,500
Bolivie	Bolivianos 750,000
Brésil	Cruzeiros 8,500,000
Canada	Dollars canadiens 850,000
Ceylan	Équivalent de \$15,000
Chili	Pesos chiliens 5,400,000
Chine	\$10,000
Colombie	Pesos colombiens 100,000
Corée	\$5,000
Costa-Rica	\$5,000
Cuba	Pesos cubains 50,000
Danemark	Couronnes danoises 660,000
Égypte	Livres égyptiennes 28,500
États-Unis d'Amérique	\$12,007,500 (sous la réserve que cette somme ne dépasse pas 60% du montant total des sommes mises à la disposition du fonds par les gouvernements participants telles qu'elles sont indiquées sur cette liste)
Équateur	Sucres 94,500
Éthiopie	Équivalent de \$20,000
Finlande
France	Francs français 422,625,000
Grèce	Équivalent de \$5,900
Haïti	Gourdes haïtiennes 30,000
Honduras	Lempiras 16,000
Inde	Équivalent de \$250,000
Indonésie	Rupiah 463,000
Iran	Équivalent de \$40,000
Irlande